

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 26/10/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle : Chirurgie - SERVICE : Obstétrique – Unité : Obstétrique I (Maternité)
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en gynécologie et obstétrique
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : CHAPITRE : 64 PARAGRAPHE : 21 ARTICLE : 11 CODE POSTE : 0300
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI - PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le Gynécologue obstétricien accompagne et contrôle la grossesse de la femme enceinte. Il prend en charge les pathologies médicales et chirurgicales gynécologiques et obstétricales dans toutes les étapes de la vie de la femme.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service d'obstétrique
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Moyens informatiques et bureautiques Logiciels informatiques spécifiques à la spécialité. Moyens généraux du service et moyens spécifiques à la spécialité. Accès à la bibliothèque médicale
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Participation à la garde commune du service d'obstétrique et de gynécologie (gardes et astreintes obligatoires).
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Partager l'activité de consultations avec les autres PH du service, - Participer à l'activité chirurgicale gynécologique en fonction des disponibilités du bloc opératoire, - Partager l'activité de visite des patientes hospitalisées avec les autres PH du service, - Participer à l'encadrement des Internes. - Partager l'activité de CSA (missions dans les îles) avec les autres PH du service - Réaliser le codage de l'activité médicale (PMSI)
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer à l'enseignement à l'École des Sages-Femmes - Participer à la formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles, - Participer à la formation du personnel, formation et encadrement des internes - Participer éventuellement à différentes commissions institutionnelles

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	SPÉCIALITÉ SOUHAITABLE : - Diplôme d'État de Docteur en médecine - Diplômes d'études spécialisées (DES) ou certificat d'études spécialisées (CES) de gynécologie-obstétrique

-	Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en gynécologie-obstétrique sur le territoire français.
---	--

S : Sensibilisation, A : Application ; E : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Techniques chirurgicales,			X
	Formation en cancérologie,		X	
	Acceptation, réalisation des interruptions de grossesse			X
	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité,			X
	Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13			X
	Être apte à organiser et animer une équipe : motiver, former, informer		X	
	Maîtriser les outils bureautiques,		X	
	Connaître et maîtriser la culture, les langues, les techniques et les coutumes locales dans son domaine d'activité	X		
	Savoir faire preuve d'intégrité éthique et respecter la déontologie			X
	Faire preuve de disponibilité		X	
	Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe		X	
	Maîtriser les techniques de management			X
	Savoir faire preuve de polyvalence		X	
	Respecter la confidentialité et le secret professionnel ou médical, faire preuve de discrétion			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Au moins deux années d'exercice comme praticien hospitalier ou Chef de clinique-Assistant dans la spécialité Gynécologie-obstétrique.
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :